

21 jan 2016 -10:22

Appartient à [Conseil des ministres du 22 janvier 2016](#)

Optimalisation de l'organisation de l'administration fédérale en matière de pensions - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture après négociation syndicale en Comité B, un avant-projet de loi dans le cadre de l'optimalisation de l'organisation de l'administration fédérale en matière de pensions.

Conformément à l'accord de gouvernement, cette optimalisation vise à rassembler, au sein d'une seule institution, les compétences relatives aux pensions des travailleurs salariés et du secteur public, en ce compris les pensions octroyées au personnel statutaire de HR Rail et des pouvoirs locaux.

La dénomination de l'Office national des Pensions (ONP) sera changée en Service fédéral des Pensions pour marquer l'élargissement de ses compétences à d'autres régimes de pension que celui des travailleurs salariés et celui de la garantie de revenus aux personnes âgées.

L'avant-projet rassemble, dans un même texte, toutes les missions du Service fédéral des Pensions, que ce soit les missions actuelles de l'ONP ou les missions transférées par le Service des Pensions du Secteur public (SdPSP), de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS) et HR Rail. Il reprend également les dispositions sur l'organisation administrative de l'ONP en les actualisant. Cette organisation est complétée par la création d'un comité de gestion spécifique pour les pensions complémentaires gérées actuellement par l'ONP et par l'intégration des comités de gestion compétents pour les missions relatives aux pensions de l'ORPSS.

Tous les membres du personnel statutaire et contractuel du SdPSP, en activité au 1er avril 2016, sont transférés à cette même date au Service fédéral des Pensions.

L'avant-projet règle enfin les dispositions budgétaires, financières et transitoires. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant modification de la dénomination de l'Office national des Pensions en Service fédéral des Pensions, portant intégration des attributions et du personnel du Service des Pensions du Secteur public, des missions 'Pensions' des secteurs locaux et provinciaux de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale et de HR Rail et portant reprise du Service social collectif de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaïne, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaïne.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaïne.fed.be